



Conseils pour annuler une commande

Par **Fidy Raza**, le **17/04/2009** à **02:53**

Bonjour,
J'ai commandé un sommier le 02 Avril dernier; le 05(Dimanche)Avril 2009 , je me suis aperçu de mon erreur; j'ai déjà le même sommier.J'ai téléphoné au magasin pour annuler la commande (livraison au mois de Mai) refus ; on me propose, en échange, de choisir autre chose ; Que dois-je faire- Merci pour votre réponse

Par **jeetendra**, le **17/04/2009** à **08:21**

bonjour, normalement vous disposez d'un délai de rétractation d'une semaine après la commande, lisez le copié collé, cordialement
article L 121-25 du Code de la Consommation.
Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)
Site internet
59, boulevard Vincent Auriol
75703 Paris
cedex 13
reclamations@dgccrf.finances.gouv.fr

Par **Fidy Raza**, le **17/04/2009** à **10:48**

Merci JEETENDRA pour votre réponse mais je souhaite une autre réponse car je suis NOVICE en matière d'Informatique
Que dois-je faire pour lire l'Article ? Merci, Cordiales salutations-
FidyRaza